

LE GUIDE COMPLET AVANT DE PASSER AU SOLAIRE

Le solaire à la ferme : les chiffres, les incitatifs et la méthode.

Tout ce qu'un producteur québécois doit savoir en un seul document — comment vos données de consommation décident de la conception, ce que les incitatifs financent réellement, et un projet réel chiffré, du premier relevé jusqu'à la facture.

30 ans
GARANTIE DES PANNEAUX

30 %
CRÉDIT D'IMPÔT FÉD.

1 000 $/kW
APPUI HYDRO-QUÉBEC

LE SOLAIRE À LA FERME — GUIDE COMPLET

Table des matières

1 **Pourquoi le solaire, et pour quelle ferme** 4
Les 4 avantages — coûts, rentabilité, capital, pérennité — et le portrait des fermes québécoises par catégorie.

2 **Tarifs, incitatifs et financement** 6
Les tarifs d'Hydro-Québec applicables à une ferme, les quatre programmes, la fenêtre et le financement EFA.

3 **Questions fréquentes** 9
Structure, neige, admissibilité, incitatifs, fiscalité…

4 **Ce que nous installons** 11
La technologie : panneaux, onduleur hybride, batterie, sécurité.

5 **Réglementation et conformité** 13
Raccordement Hydro-Québec, code électrique et permis.

6 **Votre parcours** 14
Le déroulement d'un projet, étape par étape.

7 **Votre dossier : analyse et ingénierie** 15
Métriques décisionnelles, rapports et plans scellés.

8 **Étude de cas — un projet réel** 16
Les données, la conception et les résultats d'une ferme laitière de 190 kWc.

9 **Votre analyse : ce que vos données révèlent** 19
Ce que nous produisons à partir de vos relevés d'Hydro-Québec, avant toute proposition.

10 **Votre équipe** 20
Les experts et points de service régionaux.

11 **Le secteur en chiffres** 21
Les données publiques sur le solaire agricole au Canada.

12 **Programme Ambassadeurs** 22
Rejoignez notre réseau, soyez mis en vedette, soyez récompensé.

COMMENT LIRE CE GUIDE

Sections 1 à 3 — décider

Les avantages, les incitatifs qui financent le projet et les réponses aux questions que les producteurs posent le plus souvent.

Sections 4 à 7 — comprendre

La technologie installée, le cadre réglementaire, le déroulement d'un projet et le contenu exact du dossier que vous recevez.

Sections 8 à 12 — passer à l'action

Un projet réel chiffré, la méthode appliquée à vos propres données, l'équipe et le programme Ambassadeurs.

© 2026 Innovation Solaire Québec · Le solaire à la ferme — Guide complet · Document propriétaire · innovationsolairequebec.com



IMAGE D'ILLUSTRATION

À PROPOS D'INNOVATION SOLAIRE QUÉBEC

Tout votre projet sous un même toit.

Une firme-conseil en efficacité énergétique de dernière génération, **verticalement intégrée**. De l'analyse de vos données jusqu'au suivi de production, chaque étape est portée par nos propres équipes — analystes, ingénieurs, maîtres électriciens et chargés de projet — sans sous-traitance en cascade ni dilution de la responsabilité. Petit projet ou grande installation : même processus, même standard, même interlocuteur.

LA CHAÎNE COMPLÈTE, INTÉGRÉE

Analyse des données	Conception et ingénierie	Plans scellés et permis	Approvision-nement	Installation certifiée	Raccordement Hydro-Québec	Suivi de production
Relevés Hydro-Québec	Dimensionnement	OIQ · municipalité	Équipement de calibre	RBQ · CMEQ · NABCEP	Mesurage net	Soutien continu

Un seul interlocuteur, une seule responsabilité. Aucune étape n'est renvoyée à un tiers dont personne ne répond.

CE QUI NOUS DISTINGUE

Proximité

Des équipes en Estrie, au Centre-du-Québec, en Chaudière-Appalaches et au Bas-Saint-Laurent. Celui qui visite votre ferme suit votre dossier.

Authenticité

Nous disons ce que les données montrent, pas ce qui nous arrangerait. Quand une option ne se justifie pas chez vous, nous l'écrivons dans la proposition.

Transparence

Chaque chiffre est traçable jusqu'à sa source. Les hypothèses sont nommées, les exclusions aussi.

Licence RBQ · Maître électricien · CMEQ · Certifié NABCEP · Plans scellés OIQ · 4 points de service au Québec

© 2026 Innovation Solaire Québec. Document propriétaire et confidentiel — reproduction ou distribution interdite sans autorisation écrite.

SECTION 1 — POURQUOI LE SOLAIRE

Les 4 avantages du solaire pour les fermes

Chez Innovation Solaire Québec, nous le répétons à chaque producteur : pour une ferme, le solaire n’est pas qu’une question d’énergie — c’est une question de **contrôle, de certitude et de continuité**.

1

Verrouillez vos coûts d’énergie

Les tarifs d’électricité sont imprévisibles — le solaire, non. En produisant votre propre électricité, vous fixez un coût d’énergie stable pour 25 à 30 ans et protégez vos marges saison après saison.

2

Renforcez la rentabilité de la ferme

Le solaire réduit directement vos coûts d’exploitation en compensant la forte consommation de jour : irrigation, ventilation, séchage du grain, réfrigération et systèmes d’élevage. Les économies se répètent année après année.

3

Maximisez les incitatifs et le capital

Les producteurs ont accès à des crédits d’impôt fédéraux, à un amortissement accéléré et à des subventions provinciales qui réduisent fortement le coût initial et raccourcissent la période de récupération.

4

Préparez la ferme pour la relève

À mesure que l’agriculture devient plus numérique et énergivore, le solaire abaisse vos frais généraux à long terme, augmente votre indépendance énergétique et renforce la résilience de la ferme pour la prochaine génération.

SECTION 1 — LE PORTRAIT AGRICOLE QUÉBÉCOIS

Où se situe votre ferme

Le Québec compte près de 30 000 exploitations agricoles. Elles n'ont ni la même taille, ni les mêmes bâtiments — et surtout, elles ne consomment pas l'électricité de la même façon. Avant de parler de panneaux, voici la carte du secteur, et ce que votre catégorie dit déjà de votre profil de charge.

29 380
exploitations agricoles au Québec, soit **15,5 %** de toutes les fermes canadiennes

13,1 G$
de recettes agricoles en 2024, programmes gouvernementaux compris

9,9 %
des fermes — celles de **1 M$ et plus** de revenus — génèrent **62,5 %** des recettes

50 %
des fermes se concentrent en **Montérégie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec**

LES CATÉGORIES DE PRODUCTION — ET LEUR SIGNATURE ÉLECTRIQUE

Adéquation solaire : 4 points = la charge épouse la courbe solaire · 2 points = elle s'en écarte

CATÉGORIE	PART DES FERMES	PART DES RECETTES	CE QUE CONSOMME L'EXPLOITATION	ADÉQUATION SOLAIRE
Grandes cultures Céréales et oléagineux	17,6 % ≈ 5 200	13,5 %	Séchage des grains : des pointes courtes et violentes à l'automne, peu de charge le reste de l'année. Vastes toitures de hangars disponibles.	●●●○
Élevage laitier Bovins laitiers et production de lait	15,1 % ≈ 4 400	24,5 %	Traite, refroidissement du lait, pompe à vide, ventilation, eau chaude : une charge stable, 365 jours par année, concentrée le jour.	●●●●
Acériculture Érablières sous contingent — souvent en complément d'une autre production	7 838 entreprises	750 M$ de recettes	Osmose inverse et pompes à vide : toute la consommation de l'année comprimée en six à huit semaines. Une pointe de puissance très marquée.	●●○○
Bovins de boucherie Vaches-veaux et engraissement	8,2 % ≈ 2 400	4,8 %	Faible intensité électrique : abreuvoirs chauffants, manutention, éclairage. Le gain vient surtout de la toiture et de la revente au réseau.	●●○○
Fruits et noix Pomiculture, petits fruits, canneberges	5,0 % ≈ 1 500	4,2 %	Irrigation, pompage et entreposage réfrigéré : une pointe estivale qui coïncide presque parfaitement avec la production solaire.	●●●○
Élevage porcin Maternités, pouponnières, engraissement	4,3 % ≈ 1 300	15,7 %	Ventilation 24 heures sur 24, chauffage des porcelets, alimentation automatisée : la charge la plus continue de tout le secteur.	●●●●
Légumes et melons Maraîchage, pommes de terre	4,2 % ≈ 1 200	8,1 %	Irrigation et lavage l'été, entreposage réfrigéré une bonne partie de l'année : une charge élevée et bien étalée.	●●●○
Serres et pépinières Production en environnement contrôlé	4,1 % ≈ 1 200	6,4 %	La plus forte intensité électrique au mètre carré du secteur — mais l'éclairage d'appoint tombe l'hiver, la nuit. Le stockage change tout ici.	●●●○
Volailles et œufs Poulet, dindon, pondeuses	3,1 % ≈ 900	13,1 %	Ventilation et éclairage constants, pointe estivale marquée : le profil qui se superpose le mieux à une courbe de production solaire.	●●●●

TROIS SEGMENTS, TROIS ÉCHELLES DE PROJET

SEGMENT 1

La ferme de proximité

Résidence, atelier et un ou deux bâtiments. Généralement au **tarif D**, sous 50 kW appelés. Des projets de **10 à 50 kW** : le mesurage net compense l'énergie, la redevance reste.

SEGMENT 2 — LE CŒUR DU SECTEUR

L'exploitation familiale d'élevage

Étable, laiterie ou porcherie, séchoir ou érablière. **Tarif D ou DP**, souvent au seuil des 50 kW. Des projets de **50 à 250 kW**, où la prime de puissance devient le vrai enjeu.

SEGMENT 3

L'entreprise agricole intégrée

Plusieurs sites, transformation ou entreposage. **Tarif DP, G ou M**. Des projets de **250 kW et plus**, avec stockage et gestion de pointe. Les **9,9 %** qui font 62,5 % des recettes.

Votre catégorie donne la direction. Vos relevés donnent le chiffre. Deux fermes laitières voisines, à quota égal, peuvent avoir des factures qui diffèrent de 30 % — bâtiments, âge des équipements, facteur de puissance. Toute proposition d'Innovation Solaire Québec part de vos douze derniers mois de consommation, jamais d'une moyenne de catégorie.

Sources — Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2021* (n° 96-325-X) : nombre d'exploitations, parts par type et part des recettes ; les nombres approximatifs en découlent. MAPAQ : acériculture et recettes agricoles, 2024. La colonne « adéquation solaire » et la segmentation par échelle sont la lecture d'Innovation Solaire Québec, non des données publiques.

SECTION 2 — LES TARIFS EN VIGUEUR

Ce que vous payez aujourd'hui

Au Québec, une exploitation agricole est facturée dans la famille des tarifs domestiques — et le tarif change à mesure que la puissance appelée augmente. Savoir lequel s'applique à votre contrat est la première chose à établir : ce n'est pas la même économie sous D, sous DP ou sous M.

TARIF	POUR QUI	REDEVANCE	ÉNERGIE	PRIME DE PUISSANCE
D DOMESTIQUE	Résidence et bâtiments de ferme dont la puissance maximale appelée reste **sous 50 kW**.	**46,154 ¢** par jour	**7,065 ¢/kWh** pour les 40 premiers kWh par jour **11,142 ¢/kWh** par la suite	—
DP DOMESTIQUE DE PUISSANCE	Clientèle **résidentielle et agricole** dont la puissance maximale a atteint **50 kW au moins une fois** au cours des 12 périodes mensuelles précédentes.	Minimum mensuel **13,833 $** monophasé **20,750 $** triphasé	**6,878 ¢/kWh** pour les 1 200 premiers kWh par mois **10,458 ¢/kWh** par la suite	**5,369 $/kW** en été **7,266 $/kW** en hiver *sur la seule part au-delà de 50 kW*
DT BIÉNERGIE	Fermes au tarif D, DP ou DM équipées d'un **système biénergie** avec commutation automatique fournie par Hydro-Québec.	**46,154 ¢** par jour	**5,131 ¢/kWh** au-dessus de −12 °C ou −15 °C **30,001 ¢/kWh** en dessous	**7,266 $/kW** *au-delà du seuil applicable*
G PETITE PUISSANCE	Contrats d'affaires — bâtiments non résidentiels, transformation, commerce à la ferme.	**15,426 $** par mois	**12,388 ¢/kWh** pour les 15 090 premiers kWh par mois **9,534 ¢/kWh** par la suite	**22,071 $/kW** *au-delà de 50 kW*
M MOYENNE PUISSANCE	Contrats d'affaires de forte puissance — grandes installations de transformation ou d'entreposage.	Minimum mensuel **15,426 $** monophasé **46,278 $** triphasé	**6,292 ¢/kWh** pour les 210 000 premiers kWh par mois **4,666 ¢/kWh** par la suite	**18,242 $/kW** *sur la puissance facturable*

S'ajoutent, selon l'admissibilité : le **tarif G9** pour les contrats à faible facteur d'utilisation (12,611 ¢/kWh, prime de 5,292 $/kW), et les options d'hiver **Flex D** et **Flex G**, qui échangent un rabais hors pointe contre un prix élevé pendant les événements de pointe. Prix avant taxes.

TROIS CHOSES QUE VOTRE TARIF CHANGE

Le passage de D à DP

Entre **50 et 64 kW**, le choix vous appartient. À **65 kW et plus**, le passage est automatique. C'est le moment où la puissance appelée commence à vous coûter en soi, indépendamment des kilowattheures — et où un projet solaire cesse d'être une simple affaire d'énergie.

La prime de puissance

Sous DP, elle ne porte que sur la part **au-delà de 50 kW** — mais elle est facturée sur la puissance *apparente*. Un mauvais facteur de puissance vous fait donc payer de l'électricité qui ne travaille pas. Le cas de la section 8 en donne la mesure exacte.

Ce que le solaire ne compense pas

Le mesurage net vous crédite des **kilowattheures**. La **redevance d'abonnement** et la **prime de puissance**, elles, restent dues même si votre consommation nette tombe à zéro. C'est pour ça qu'un système peut compenser 100 % de vos kWh sans compenser 100 % de votre facture.

Ces tarifs montent, et c'est le point de départ du calcul. Au 1er avril 2026, Hydro-Québec a appliqué une hausse de **3 %** à la clientèle résidentielle et agricole. La projection sur 30 ans de la section 8 est bâtie sur cette indexation — pas sur une hypothèse optimiste.

Source — Hydro-Québec, *Grille des tarifs d'électricité*, en vigueur le 1er avril 2026, et conditions d'admissibilité des tarifs DP et DT. Prix avant taxes. Le tarif DM n'est plus offert aux nouveaux abonnés depuis 2008. Les tarifs et les seuils sont fixés par la Régie de l'énergie et peuvent être modifiés : validez le tarif applicable à votre contrat auprès d'Hydro-Québec. Vérifié en septembre 2026, à titre indicatif.

SECTION 2 — INCITATIFS ET FINANCEMENT

Les programmes qui financent votre projet

Quatre mesures réduisent le coût réel d'un système solaire agricole au Québec, et elles se cumulent sur le même projet : deux leviers fédéraux, une subvention d'Hydro-Québec et l'option de mesurage net. Voici ce que chacune donne, et à qui elle s'adresse.

Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres (CII TP)

FÉDÉRAL · CRÉDIT D'IMPÔT

Jusqu'à 30 % — remboursable

Crédit **remboursable** pouvant atteindre 30 % du coût des investissements admissibles : panneaux, onduleurs et stockage par batteries. Le taux de 30 % s'applique aux biens acquis et prêts à être mis en service du 28 mars 2023 au 31 décembre 2033, puis 15 % en 2034.

Admissibilité	Société canadienne imposable (incl. SPCC). Les sociétés de personnes y ont droit via leurs membres corporatifs.
À noter	Le CII réduit le coût en capital aux fins de la DPA. Réclamé à la déclaration de revenus — aucune fenêtre de demande.

Amortissement accéléré — catégorie 43.1

FÉDÉRAL · DÉDUCTION FISCALE

100 % la 1re année

Permet de **passer en charges immédiatement** le coût de l'équipement d'énergie propre plutôt que de l'amortir sur plusieurs années. La passation immédiate à 100 % vise l'équipement acquis à compter du 1er janvier 2025 et prêt à l'usage avant 2030 ; le taux passe ensuite à 75 % (2030-2031) puis 55 % (2032-2033).

Admissibilité	Entreprises, fermes et organisations ayant un revenu imposable.
À noter	La règle du demi-taux est suspendue pendant l'application de la passation immédiate.

Hydro-Québec — Appui financier à l'autoproduction solaire

QUÉBEC · SUBVENTION

1 000 $/kW — jusqu'à 40 % du coût

Aide de **1 000 $ par kW installé**, couvrant jusqu'à 40 % du coût admissible du projet — environ **45 000 $ par projet** pour la clientèle Affaires. Objectif visé : ramener la période de récupération d'environ 25-30 ans à environ **10-12 ans**.

Demande	Via l'outil OSE d'Hydro-Québec, programme Solutions efficaces ; en vigueur depuis le 31 mars 2026.
Condition	Autorisation de raccordement d'Hydro-Québec requise, selon les normes techniques du programme.

Hydro-Québec — Mesurage net (autoproduction)

QUÉBEC · MESURAGE NET

Crédits en kWh — cycle de 24 mois

Injectez vos surplus d'électricité sur le réseau et recevez des **crédits en kWh** applicables à votre consommation ultérieure. Le cycle de crédit de 24 mois est le plus long au Canada. La capacité admissible a été portée de 50 kW à **1 MW** — de quoi couvrir pratiquement toute exploitation agricole.

Idéal pour	Faire correspondre la production d'été aux besoins des autres saisons.
Clientèle	Client d'Hydro-Québec avec raccordement autorisé.

L'effet combiné

Sur un même projet, un producteur peut cumuler le **crédit d'impôt fédéral de 30 %**, la **passation en charges immédiate** et l'**appui d'Hydro-Québec de 1 000 $/kW** — ce qui peut faire passer la période de récupération d'environ 25-30 ans à environ 10-12 ans. Le mesurage net s'ajoute par-dessus, sans démarche distincte au-delà de l'inscription.



L'HIVER QUÉBÉCOIS

L'hiver n'arrête pas la production. Inclinés et lisses, les panneaux se dégagent d'eux-mêmes, souvent en un jour ou deux — et le froid améliore leur rendement. La question est traitée en détail à la section 3.

IMAGE D'ILLUSTRATION

Avis important — Renseignements fournis à titre informatif seulement, à jour en septembre 2026. Les taux, plafonds, dates et critères d'admissibilité peuvent changer. Innovation Solaire Québec n'est pas un conseiller fiscal : validez toujours les montants applicables à votre situation auprès d'un professionnel et des sources officielles (Canada.ca — Agence du revenu du Canada, Hydro-Québec, Ressources naturelles Canada).

SECTION 2 — LA FENÊTRE ET LE FINANCEMENT

Les incitatifs sont à leur sommet. Ils ne le resteront pas.

Aucun de ces leviers n'est permanent, et aucun ne se bonifie avec le temps. Voici ce que chacun vaut, année par année, selon les règles connues à ce jour — puis comment financer la part qui reste.

	2026	2027	2028-2029	2030-2031	2032-2033	2034
Crédit d'impôt fédéral Technologies propres — remboursable	30 % DU COÛT	30 % DU COÛT	30 % DU COÛT	30 % DU COÛT	30 % DU COÛT	15 % PUIS AUCUN
Amortissement accéléré Catégorie 43.1 — 1re année	100 % PASSATION	100 % PASSATION	100 % PASSATION	75 % RÉDUIT	55 % RÉDUIT	— TAUX NORMAL
Appui d'Hydro-Québec Solutions efficaces — outil OSE	1 000 $ / KW	Aucune date de fin annoncée — sous réserve des budgets et des conditions en vigueur				

Ce qui compte, c'est la date de mise en service — pas la date de signature. Entre la première rencontre et le moment où votre système produit, il y a une étude structurale, des plans scellés, un permis municipal et une autorisation de raccordement d'Hydro-Québec. Comptez plusieurs mois : un projet qui doit être en service avant une échéance fiscale doit commencer bien avant elle.

FINANCER SANS IMMOBILISER VOTRE CAPITAL



Grâce à l'**Entente de financement d'équipement (EFA)** offerte par les partenaires financiers d'Innovation Solaire Québec, vous installez votre système sans sortir un capital important — et vous laissez vos économies d'énergie rembourser l'investissement.

- **Préservez vos liquidités** — gardez votre capital pour ce qui fait rouler la ferme.
- **Un actif qui se paie lui-même** — il produit dès le premier jour, pendant que vous le remboursez.
- **Vous restez propriétaire** — contrairement à une location, vous conservez tous les incitatifs.
- **Un seul interlocuteur** — nous coordonnons tout avec le partenaire financier.

IMAGE D'ILLUSTRATION

1

Un partenaire finance l'équipement

Un partenaire financier d'Innovation Solaire Québec finance votre système ; vous en êtes propriétaire dès le départ.

2

Peu ou pas de capital initial

Vous conservez vos liquidités et remboursez par versements réguliers, sur une durée convenue avec le partenaire.

3

Vos économies remboursent le système

L'électricité produite et le mesurage net compensent une large part — souvent la totalité — du versement.

4

Les incitatifs s'appliquent toujours

Crédit d'impôt, amortissement accéléré et subvention d'Hydro-Québec réduisent le montant à financer.

Sources et réserves — *Amortissement accéléré :* ministère des Finances du Canada, *Énoncé économique de l'automne 2024* (tableau 4), mis en œuvre par la *Loi n*o *1 d'exécution du budget de 2025* (projet de loi C-15). *Crédit d'impôt :* Agence du revenu du Canada, *Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres*. *Appui financier :* Hydro-Québec, *Solutions efficaces*. Taux vérifiés en septembre 2026. Les modalités exactes du financement (montant, durée, taux) sont établies avec le partenaire financier selon votre profil ; le présent document ne constitue pas une offre de crédit ni un avis fiscal.

SECTION 3 — QUESTIONS FRÉQUENTES

Ce que les producteurs demandent avant de se lancer

Onze questions, regroupées en deux temps : d'abord le bâtiment et le chantier, ensuite l'argent et la fiscalité. Ce sont celles qui reviennent le plus souvent en première rencontre.

LE BÂTIMENT, LA TOITURE ET LE CHANTIER

Q Le poids des panneaux risque-t-il de surcharger la structure de mon bâtiment ?

C'est la première chose à valider, et elle se règle avant l'installation. Un système sur toiture ajoute généralement **de 12 à 20 kg/m²** — une charge modeste que la plupart des bâtiments agricoles en acier ou en bois supportent sans difficulté. Chaque projet débute par une évaluation de la structure, validée au besoin par un ingénieur, qui confirme la capacité portante en tenant compte des charges de neige et de vent prévues aux normes. Si un renfort est requis, il est prévu dès la conception. On ne procède jamais sans cette vérification.

Q La neige qui s'accumule sur les panneaux ne les empêche-t-elle pas de produire ?

L'hiver réduit la production, mais bien moins qu'on le croit. Les panneaux sont lisses et inclinés : la neige y glisse d'elle-même, souvent en un jour ou deux, aidée par le soleil et la légère chaleur des panneaux. Le froid améliore même leur rendement. Surtout, le système est dimensionné pour nos hivers — la forte production de mars à octobre compense largement les mois neigeux, et le mesurage net sur 24 mois convertit vos surplus d'été en crédits pour l'hiver.

Q Est-ce que mon bâtiment est admissible ?

La plupart des étables, poulaillers, hangars, remises et bâtiments d'entreposage conviennent. Ce qui compte : l'orientation et l'inclinaison de la toiture, son état et sa structure, ainsi que la surface disponible. Si un toit ne convient pas, un système au sol offre exactement les mêmes avantages.

Q Est-ce que ça risque d'abîmer ma toiture ou d'affecter mes assurances ?

Bien installé, un système protège la portion de toit qu'il recouvre des intempéries et des UV. L'essentiel : une installation conforme réalisée par un professionnel et un avis à votre assureur. La plupart des assureurs agricoles couvrent sans difficulté un système solaire bien documenté.

Q L'installation va-t-elle interrompre mes opérations ?

Non, ou très peu. La pose sur un bâtiment agricole prend généralement de quelques jours à quelques semaines selon la taille, **sans arrêter la production**. Le raccordement final est planifié et coordonné avec Hydro-Québec.

Q Faut-il beaucoup d'entretien ?

Très peu. Sans pièces mobiles, un système solaire demande surtout un suivi de production à distance, une inspection périodique et un nettoyage occasionnel. La pluie et la fonte des neiges font l'essentiel du travail.

Toutes ces réponses sont génériques — la vôtre ne le sera pas. La visite technique relève votre toiture, sa capacité portante et son ensoleillement réels, et c'est ce relevé, pas une moyenne, qui détermine ce qui est possible chez vous. Les étapes sont détaillées à la section 6.

SECTION 3 — QUESTIONS FRÉQUENTES (SUITE)

L'argent, les incitatifs et le moment d'agir

LE FINANCEMENT, LA RENTABILITÉ ET LA FISCALITÉ

Q Puis-je vraiment cumuler tous les incitatifs ?

Oui — les trois principaux leviers s'additionnent sur le même projet : le **crédit d'impôt fédéral remboursable de 30 %**, la déduction pour amortissement accéléré (jusqu'à 100 % la première année) et la **subvention d'Hydro-Québec de 1 000 $/kW**. C'est précisément ce cumul qui rend un projet agricole rentable aujourd'hui. Validez votre situation avec un fiscaliste.

Q Combien de temps avant que le système se rembourse ?

Avec les incitatifs actuels, Hydro-Québec vise une période de récupération d'environ **10 à 12 ans**, contre 25 à 30 ans sans aide. Comme les panneaux sont garantis 30 ans, le système continue de générer des économies bien après s'être payé. Un cas réel est chiffré à la section 8.

Q La technologie évolue vite — pourquoi investir maintenant plutôt qu'attendre de meilleurs panneaux ?

Parce qu'attendre coûte plus cher que ça ne rapporte. Le solaire est une technologie mature : les gains d'efficacité se font désormais par petits pas de quelques points de pourcentage, pas par bonds révolutionnaires. Un panneau installé aujourd'hui est garanti 30 ans et produit dès le premier jour. Pendant qu'on attend « mieux », on continue de payer l'électricité au plein tarif — et les incitatifs actuels (crédit fédéral de 30 %, amortissement accéléré, appui d'Hydro-Québec) sont à leur sommet et **diminueront après 2029-2033**. Le meilleur moment pour un système, c'est celui où il commence à vous faire économiser.

Q Qu'arrive-t-il à l'électricité que je ne consomme pas ?

Grâce au mesurage net, vos surplus sont injectés sur le réseau d'Hydro-Québec et convertis en **crédits d'énergie (kWh)** utilisables plus tard, sur un cycle de 24 mois. La capacité admissible a été portée à 1 MW — assez pour couvrir pratiquement toute exploitation agricole, même les plus grandes.

Q Dois-je être une entreprise imposable pour en profiter ?

Le crédit d'impôt fédéral vise une société canadienne imposable (les sociétés de personnes y ont droit via leurs membres corporatifs). Le mesurage net et l'appui d'Hydro-Québec, eux, s'adressent largement à la clientèle d'Hydro-Québec. Votre structure — ferme incorporée, société de personnes — influence les avantages fiscaux ; un fiscaliste peut optimiser votre montage.

Une question qui n'est pas ici ? Posez-la avant de vous engager, pas après. Michael Ferland — (450) 284-1010 · michael@innovationsolairequebec.com

Avis — Renseignements fournis à titre informatif seulement, à jour en septembre 2026. Les taux, plafonds, dates et critères d'admissibilité peuvent changer ; validez toujours les montants applicables à votre situation auprès d'un professionnel et des sources officielles (Canada.ca — Agence du revenu du Canada, Hydro-Québec, Ressources naturelles Canada). Innovation Solaire Québec n'est pas un conseiller fiscal.

SECTION 4 — CE QUE NOUS INSTALLONS

Une technologie de pointe, adaptée à la ferme

Pour chaque projet, Innovation Solaire Québec installe un équipement de calibre commercial, à la fine pointe de l'industrie — les modèles peuvent varier selon vos besoins, mais l'exigence de qualité, elle, ne change pas.



CE QUE VOUS VOYEZ

Trois **onduleurs hybrides triphasés** alignés sur rail, une **armoire de stockage lithium-ion haute tension** à droite, les **sectionneurs cadenassables** et les panneaux de distribution de part et d'autre.

Les conduits sont droits, les chemins de câbles repérés, les courants continu et alternatif séparés. Ce n'est pas de la décoration : c'est ce que l'inspecteur, votre assureur et votre électricien verront dans dix ans — et c'est la différence entre une installation qu'on peut entretenir et une qu'on doit défaire.

IMAGE D'ILLUSTRATION

Modules — cellules de type N (dernière génération)

Cellules monocristallines à contacts passivés **de type N** — la génération qui succède au PERC de type P : rendement supérieur, meilleure tenue en température et dégradation minimale. Format demi-cellule, double verre trempé et bifacial.

- Rendement 23,1 %
- 620 W / module
- Bifacial ~80 %
- −0,28 %/°C
- Garantie 30 ans

Onduleur hybride triphasé

Un seul appareil gère le solaire, le réseau et la batterie (couplage CA/CC), **sans transformateur**, avec 4 régulateurs MPPT et une architecture 1 500 V. Modulaire et évolutif à mesure que la ferme grandit.

- Rendement 97,5 %
- 60–600 kW
- 4× MPPT
- NEMA 3R
- −40 à 60 °C

Stockage et alimentation de secours

Batterie lithium-ion haute tension : bascule en secours **en moins de 20 ms** lors d'une panne. Ventilation, traite, réfrigération et pompes continuent — avec démarrage automatique de génératrice.

- Secours < 20 ms
- Batterie 600 V
- Relais 200 A
- Génératrice auto

Sécurité intégrée & climat nordique

Protection complète conforme au **NEC 690** : arrêt rapide, détection d'arc et de défaut à la terre, parasurtenseurs, sectionneurs CC 1 500 V. Conçu pour la neige et la grêle, avec un gain bifacial l'hiver et un suivi à distance.

- Neige 5 400 Pa
- Arrêt rapide
- Détection d'arc
- Défaut à la terre
- Suivi à distance

NORMES ET CERTIFICATIONS

- IEC 61215
- IEC 61730
- UL 61730
- UL 1741-SB
- CSA C22.2 n° 107.1
- IEEE 1547
- UL 1699B (arc)
- IEC 62941
- ISO 9001
- ISO 14001
- ISO 45001
- Classe de feu C
- IP68 (boîtier de jonction)
- IP65 / NEMA 3R (onduleur)

SECTION 4 — FICHE TECHNIQUE DU MODULE

Spécifications du module photovoltaïque

Module bifacial de type N, demi-cellule à double verre. Valeurs de référence pour un module de 620 W (gamme 595–625 W); les caractéristiques exactes sont confirmées à la conception, selon le modèle retenu pour votre projet.

23,1 %	0 ~ +3 %	< 1 %	30 ans	Type N
RENDEMENT MAX.	TOLÉRANCE DE PUISSANCE	DÉGRADATION 1RE ANNÉE	GARANTIE DE PRODUCTION	DEMI-CELLULE · BIFACIAL

CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES (STC)

Puissance nominale (Pmax)	**620 W**
Rendement du module	**jusqu'à 23,1 %**
Tension circuit ouvert (Voc)	**48,98 V**
Courant court-circuit (Isc)	**16,00 A**
Tension à Pmax (Vmp)	**40,91 V**
Courant à Pmax (Imp)	**15,16 A**
Tolérance de puissance	**0 ~ +3 %**
Bifacialité	**80 ± 5 %**

COEFFICIENTS DE TEMPÉRATURE

Coefficient de Pmax	**−0,28 %/°C**
Coefficient de Voc	**−0,23 %/°C**
Coefficient de Isc	**+0,045 %/°C**
Temp. nominale (NOCT)	**45 ± 2 °C**

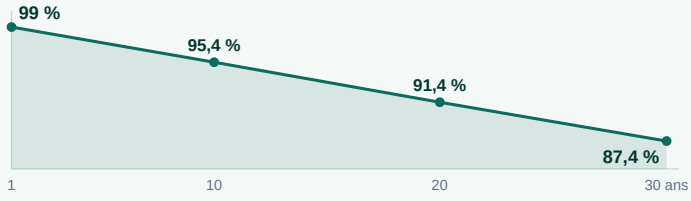
PARAMÈTRES MÉCANIQUES

Cellules	**132 (6×22) · demi-cellule**
Verre	**Double verre, 2,0 + 2,0 mm trempé**
Cadre	**Aluminium anodisé**
Boîte de jonction	**IP68 · 3 diodes**
Câble	**4 mm² · longueur ajustable**
Dimensions	**2382 × 1134 × 30 mm**
Poids	**32,2 kg**

CONDITIONS D'UTILISATION ET SÉCURITÉ

Température d'opération	**−40 à +85 °C**
Tension système max.	**1500 V CC**
Fusible série max.	**35 A**
Classe de protection	**Classe II**
Charge méca. (avant / arrière)	**5400 / 2400 Pa**
Résistance à la grêle	**25 mm à 23 m/s**
Résistance au feu	**Classe C**

GARANTIE DE PRODUCTION LINÉAIRE — 30 ANS



12 ans GARANTIE PRODUIT

30 ans GARANTIE DE PRODUCTION

99 % la 1re année, puis ≤ 0,4 %/an — soit ≥ 87,4 % de la puissance garantie à la 30e année.

© 2026 Innovation Solaire Québec · Le solaire à la ferme — Guide complet · Document propriétaire · innovationsolairequebec.com

SECTION 5 — RÉGLEMENTATION ET CONFORMITÉ

Le cadre légal, en clair

Raccorder un système solaire au réseau est strictement encadré au Québec — et les exigences varient selon la puissance du projet. Voici l'essentiel, dont nous nous occupons pour vous.

SEUILS DE PUISSANCE AU RACCORDEMENT — NORME HYDRO-QUÉBEC E.12-01

Jusqu'à 250 kW

Processus **standard** — mono ou triphasé, raccordement basse tension, onduleurs certifiés. La grande majorité des projets agricoles.

250 kW à 1 MW

Exigences accrues — triphasé obligatoire, unité de télécommande (UTAPP) et conformité à la norme IEC 62786-1.

1 MW et plus

S'ajoutent les **exigences de raccordement au réseau de transport** d'Hydro-Québec.

Autorisation de raccordement obligatoire

Il est obligatoire d'obtenir l'**autorisation finale d'Hydro-Québec avant tout raccordement** au réseau. Une acceptation conditionnelle est recommandée avant même l'achat de l'équipement.

NORME HYDRO-QUÉBEC E.12-07

Mesurage net — jusqu'à 1 MW

Vos surplus deviennent des **crédits en kWh** sur un cycle de **24 mois**; capacité admissible jusqu'à **1 MW** (tarifs G et M), option approuvée par la Régie de l'énergie.

HYDRO-QUÉBEC — OPTION DE MESURAGE NET (OPTION I)

Code et maître électricien

Installation conforme au **Code de construction, ch. V – Électricité** (CSA C22.1); travaux réalisés par un entrepreneur **licencié RBQ (sous-cat. 16)** et membre de la **CMEQ**.

RBQ · CMEQ · PUBLICATIONS QUÉBEC

Permis et cadre légal

Un **permis municipal** peut être requis selon la municipalité. L'ensemble est régi par la *Loi sur la Régie de l'énergie* et la *Loi sur le bâtiment*.

MUNICIPALITÉ · RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Licence RBQ | Maître électricien · CMEQ | ★ Certifié NABCEP

Au-delà du minimum légal. La licence RBQ et le statut de maître électricien (CMEQ) sont obligatoires au Québec — nous les détenons. Notre équipe va plus loin avec la certification **NABCEP**, la référence nord-américaine des professionnels du solaire : obtenue par examen rigoureux, expérience vérifiée et formation continue, elle n'est détenue que par une poignée d'installateurs au Québec. Pour vous, c'est l'assurance d'une conception et d'une installation au plus haut standard de qualité et de sécurité — et nous gérons toute votre conformité, de la conception au raccordement.

Sources — Hydro-Québec, *Autoproduction*, normes *E.12-01* et *E.12-07* (2025) et *Option de mesurage net* (tarifs G et M); Régie de l'énergie; Régie du bâtiment du Québec, *Code de construction, ch. V – Électricité* (CSA C22.1); Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ). Information à jour en juillet 2026, présentée à titre indicatif.

© 2026 Innovation Solaire Québec · Le solaire à la ferme — Guide complet · Document propriétaire · innovationsolairequebec.com

SECTION 6 — VOTRE PARCOURS

À quoi vous attendre, étape par étape

De votre premier appel à la mise en service, voici le déroulement d'un projet avec Innovation Solaire Québec — un accompagnement clair, du début à la fin.

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
Évaluation	**Dossier et autorisations**	**Chantier**	**Mise en service et suivi**
Étapes 1 à 3	Étapes 4 et 5	Étape 6	Étape 7

1 Consultation et évaluation des besoins

On analyse votre consommation, vos bâtiments et vos objectifs. Une première rencontre, sans engagement, permet de cerner le potentiel solaire de votre ferme.

2 Étude technique et structurale

Évaluation de la toiture (ou du terrain), de la capacité portante et de l'ensoleillement, avec conception préliminaire et estimation de production — validée au besoin par notre ingénieur.

3 Proposition détaillée et incitatifs

Vous recevez une proposition claire : dimensionnement, coûts, production attendue et période de récupération, ainsi que le montage des incitatifs (crédit fédéral de 30 %, amortissement accéléré, appui d'Hydro-Québec).

4 Ensemble complet de plans et permis

Nous produisons un dossier de permis complet, scellé par des professionnels : ingénierie, plans électriques et plans structuraux (lorsque requis). Ce dossier garantit une installation conforme aux normes et l'obtention des permis municipaux.

5 Autorisations et raccordement

Nous coordonnons les démarches auprès d'Hydro-Québec — autorisation de raccordement et mesurage net — jusqu'au feu vert pour l'installation. On s'occupe de la paperasse.

6 Installation

Notre équipe régionale installe le système, sans interrompre vos opérations. Comptez au minimum une semaine, et jusqu'à quelques semaines selon la taille du projet.

7 Mise en service et suivi

Raccordement final, mise en service et démonstration. Vous produisez votre électricité, avec un suivi de production à distance et notre soutien continu.



IMAGE D'ILLUSTRATION

CE DONT VOUS N'AVEZ PAS À VOUS OCCUPER

- L'étude structurale et la capacité portante de la toiture
- Le permis municipal et la conformité au Code
- L'inscription à l'option de mesurage net
- La documentation requise pour le crédit d'impôt fédéral
- Les plans scellés par un ingénieur (OIQ)
- La demande d'autorisation de raccordement à Hydro-Québec
- La demande d'appui financier à l'autoproduction solaire
- La mise en service, la démonstration et le suivi à distance

SECTION 7 — VOTRE DOSSIER

Une analyse et une ingénierie complètes

Chaque projet confié à Innovation Solaire Québec est appuyé par une analyse financière et énergétique détaillée et un dossier d'ingénierie scellé, prêt pour la municipalité et Hydro-Québec — bien plus qu'un simple prix. Voici les métriques et les rapports que vous recevez pour décider en toute confiance.

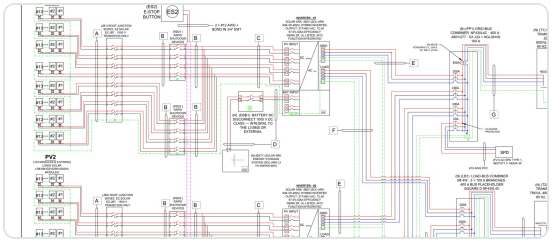
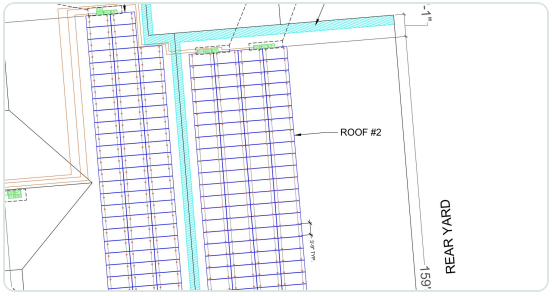
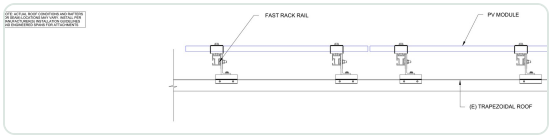


SCHÉMA UNIFILAIRE



IMPLANTATION EN TOITURE ET VOIES D'ACCÈS INCENDIE



DÉTAIL D'ATTACHEMENT SUR TOITURE NERVURÉE

Ce ne sont pas des exemples. Trois extraits du jeu de plans d'un projet réel, anonymisés — schéma unifilaire, implantation en toiture avec voies d'accès incendie, et détail d'attachement. Le dossier complet compte une douzaine de feuilles, scellées par un ingénieur.

Analyse financière et énergétique

- Production estimée (kWh, an 1 et sur 30 ans)
- Économies nettes et sur facture (30 ans)
- Coût actualisé de l'énergie ($/kWh)
- Distribution mensuelle : production, consommation, réseau
- Comparaison des paiements sur 30 ans
- Impact environnemental (CO_2, équivalences)
- Taux de compensation de la consommation
- Période de récupération et rendement (ROI)
- Facture avant / après et dépendance au réseau
- Crédits de mesurage net, mois par mois
- Ventilation des coûts et des incitatifs

Conception et rapports de rendement

- Rapport d'ombrage (accès solaire, pertes)
- Rapport des chaînes (strings) et configuration
- Dimensionnement DC / AC et ratio
- Profil de consommation horaire (8 760 h)
- Rapport de production mensuelle détaillée
- Rapport des pertes du système (température, câblage, onduleur, salissure…)
- Rapport de toiture (azimut, inclinaison, surface, % de couverture)
- Modélisation 3D et vue satellite du site
- Analyse d'autoconsommation et de stockage (batterie)
- Nomenclature complète des matériaux (BOM)

Dossier d'ingénierie et permis

- Plan de site et plan de toiture
- Détail d'attachement (rails, L-foot, solin, ancrage)
- Calculs de câblage (ampacité, déclassement, protection, mise à la terre)
- Critères de conception (charge de neige, vent, coordonnées)
- Étiquettes d'avertissement et plaque de raccordement
- Implantation des modules et voies d'accès incendie
- Schéma unifilaire électrique
- Calcul des chaînes (V_{OC} corrigé au froid, tension max.)
- Codes applicables (CNB, CSA C22.1, Hydro-Québec)
- Fiches techniques des équipements

Tous ces livrables sont produits pour votre projet précis — orientation, ombrage et structure réels — puis validés par notre équipe d'ingénierie avant l'installation.

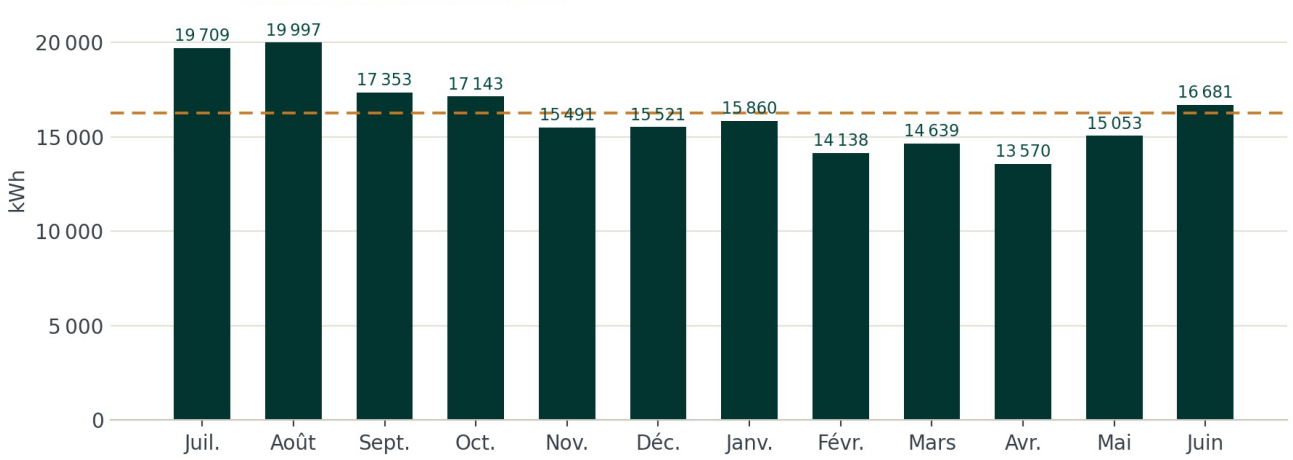
SECTION 8 — ÉTUDE DE CAS

PROJET RÉEL · CLIENT ANONYMISÉ

Une ferme laitière, 195 155 kWh par année

Voici un projet que nous avons conçu et signé en 2026. Le nom de l'exploitation et les montants du contrat ne sont pas divulgués ; tout le reste est réel — les relevés d'Hydro-Québec, les graphiques produits pour le client et les métriques que nous lui avons remises. C'est le seul type de preuve que nous mettons de l'avant : un dossier complet, vérifiable ligne par ligne — exactement celui décrit à la section 7.

1 465	195 155	22 597 $	11,58 ¢
points de mesure Hydro-Québec analysés	kilowattheures consommés par année	facturés par Hydro-Québec sur 12 mois	coût moyen réel du kilowattheure



Consommation mensuelle réelle de l'exploitation, relevés d'Hydro-Québec sur 12 mois (kWh).

TROIS CONSTATS TIRÉS DES DONNÉES

La pointe est en été, pas en hiver

Juillet et août représentent 39 706 kWh, soit 20,4 % de l'année — les deux mois les plus ensoleillés. C'est la signature du refroidissement du lait et de la ventilation d'étable : plus il fait chaud, plus les équipements travaillent, et plus le soleil donne. L'alignement entre production et besoins est ici le meilleur possible, et il est rare au Québec.

La ferme ne dort jamais

Sur les douze jours analysés aux 15 minutes, la puissance appelée n'est jamais descendue sous 14,5 kW ni montée au-dessus de 41,7 kW. À 3 h du matin : 22 kW. À midi : 27 kW. Seulement 46,7 % de l'électricité est consommée entre 8 h et 18 h — ce qui ne remet pas le solaire en question, mais détermine comment il doit être dimensionné et comment les surplus sont gérés.

Une anomalie que personne n'avait signalée

Le facteur de puissance mesuré est de 76 % en moyenne et n'a dépassé 90 % qu'une seule fois sur 1 152 relevés. Comme Hydro-Québec facture sur la puissance apparente, une partie de la facture porte sur de l'électricité qui ne travaille pas — 9,3 et 9,6 kW facturés en trop sur deux mois d'automne. Les onduleurs retenus peuvent corriger ce déséquilibre sans aucun équipement supplémentaire.

SECTION 8 — ÉTUDE DE CAS

Ce que les données ont dicté

Chaque ligne de la conception découle d'un constat mesuré. Rien n'a été choisi au catalogue.

PUISSANCE INSTALLÉE
190,625 kWc — 180 kW déclarés à Hydro-Québec

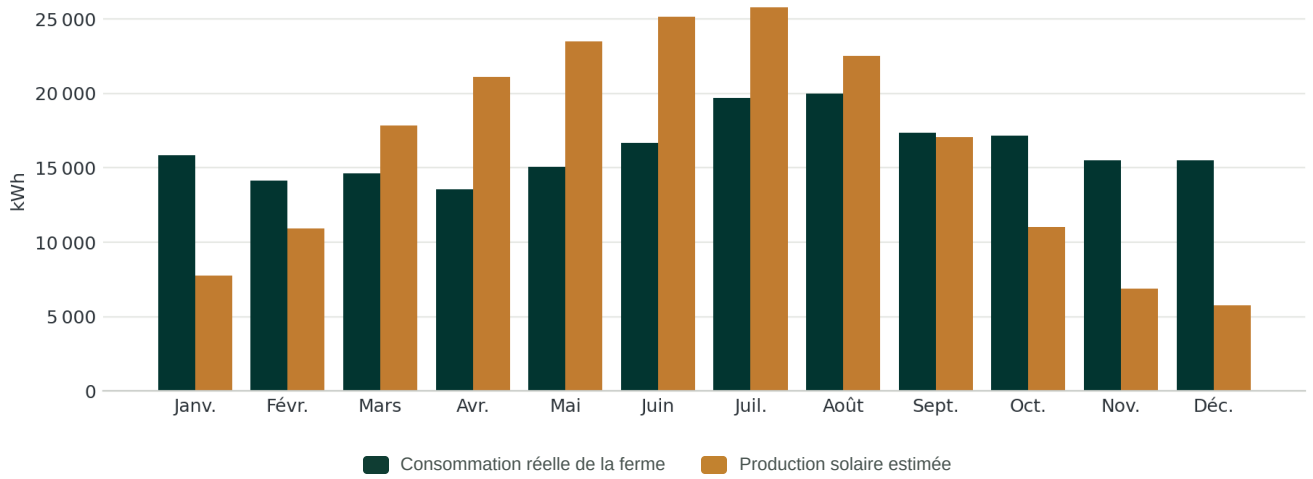
MODULES
305 modules bifaciaux verre-verre de 625 W, rendement 23,10 %

ONDULEURS
3 onduleurs hybrides triphasés de 60 kW, rendement max 97,5 %

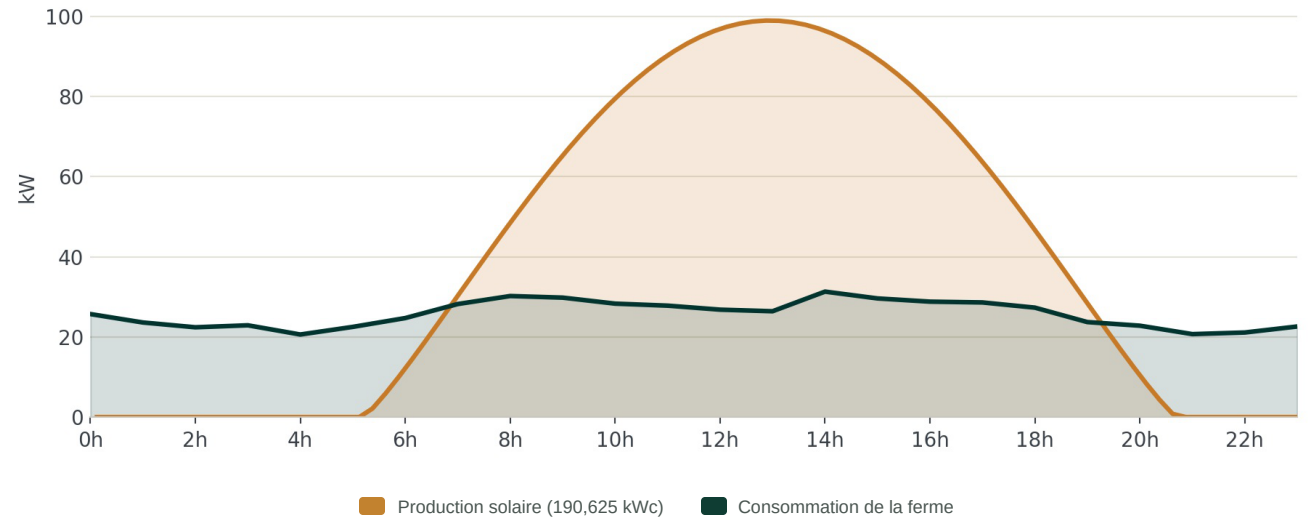
IMPLANTATION
7 rangées en portrait sur la toiture métallique nervurée

RACCORDEMENT
Transformateur d'interconnexion 225 kVA, mesurage net

STOCKAGE DE SECOURS
1 armoire de 61,44 kWh — 55,30 kWh utilisables



Production estimée du système superposée à la consommation réelle mesurée, mois par mois (kWh). D'avril à août le système produit plus que la ferme ne consomme — l'excédent part au réseau en crédits, repris de septembre à mars.



Journée type de juillet, moyenne du mois — puissance livrée en courant alternatif (kW). La courbe culmine à 99 kW en moyenne ; par ciel clair, la même installation livre environ 160 kW à midi.

Pourquoi cette puissance — elle couvre les 195 155 kWh annuels avec une marge mesurée — dégradation des modules sur 30 ans, hivers plus neigeux, pertes du transformateur — et correspond à ce que la toiture peut recevoir, relevé sur place.

SECTION 8 — ÉTUDE DE CAS

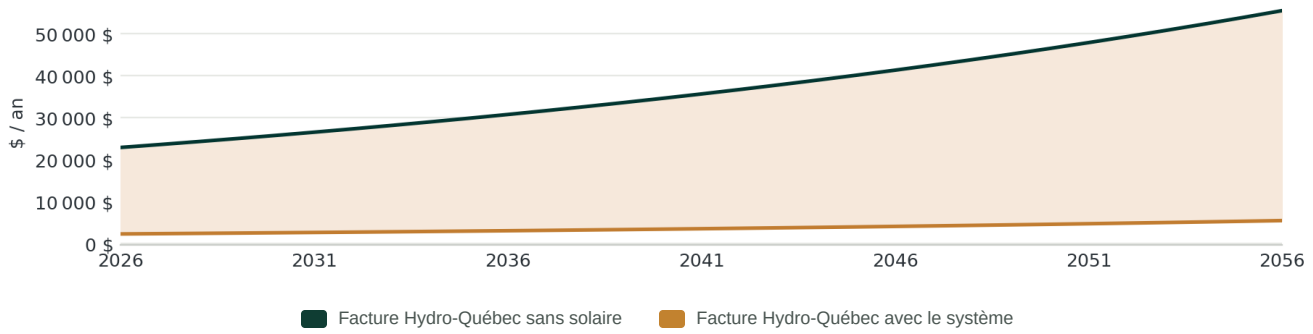
Ce que ça change, sur 30 ans

100 %
des kilowattheures compensés, à la sortie des onduleurs

90,24 %
de la facture d'électricité compensée

8,4 ans
période de récupération de l'investissement net

11,7 %
rendement annuel de l'investissement



Projection sur 30 ans, indexation des tarifs d'Hydro-Québec de 3,00 % par année ($ / an).

	Sans solaire	Avec le système
Facture mensuelle moyenne, 1re année	1 904,45 $	185,83 $
Total des factures sur 30 ans	1 088 072,79 $	142 610,07 $
Coût actualisé de l'énergie	0,12 $/kWh	0,06 $/kWh
Dépendance au réseau	100 %	Appoint saisonnier
Économies sur la facture, 30 ans	**—**	**945 462,72 $**

LE VOLET STOCKAGE DE SECOURS

Le client nous avait décrit le problème sans détour : quand le réseau tombe la nuit, les robots perdent leur séquence et quelqu'un doit se lever pour atteler le tracteur. Une armoire de 61,44 kWh y répond — présentée séparément du solaire, parce qu'en mesurage net une batterie ne réduit pas la facture : sa valeur est opérationnelle.

2 h 14
d'autonomie sur toute la charge de nuit du bâtiment, 1re année

1 h 48
sur la même charge en fin de garantie de 10 ans

> 4 h
si le secours est limité aux robots et aux automates

15 ms
de basculement — les automates ne voient pas la coupure

Ce que ces chiffres comprennent et excluent — la période de récupération et le rendement sont calculés sur l'investissement net du volet solaire, une fois la subvention d'Hydro-Québec et le crédit d'impôt fédéral déduits ; le stockage en est exclu, puisqu'il ne produit aucun kilowattheure. Le gain lié à la correction du facteur de puissance n'est pas compté tant qu'Hydro-Québec n'a pas autorisé le réglage. L'indexation de 3 % correspond aux hausses autorisées pour 2026 et 2027 ; au-delà, c'est une hypothèse. **Les montants du contrat ne sont pas divulgués** et le nom de l'exploitation est retenu, avec l'accord du client. Chaque projet est différent : ces résultats illustrent une méthode, ils ne constituent pas une projection pour votre ferme.

SECTION 9 — VOTRE ANALYSE

Avant toute proposition : l'analyse de vos données.

Vous venez de voir ce que l'analyse des relevés d'Hydro-Québec a donné sur un projet réel. Ce travail est le point de départ de chaque dossier chez nous, et aucune proposition n'est produite avant lui. **Il est inclus dans le mandat de conception** — ce n'est pas un produit d'appel, et c'est précisément ce qui permet de le faire sérieusement.

ÉTAPE 1

La première rencontre

Sans engagement. On cerne le potentiel de vos bâtiments, vos objectifs et vos contraintes, et on convient ensemble de la suite.

ÉTAPE 2

Le mandat de conception

C'est lui qui déclenche le travail. Vous nous transmettez vos 24 derniers mois de relevés ; l'analyse en est le premier livrable.

ÉTAPE 3

L'analyse, remise et expliquée

Périodes de facturation, relevés horaires et relevés aux 15 minutes. Pas de moyenne, pas d'estimation à partir d'une facture annuelle : chaque chiffre est traçable jusqu'à sa source.

CE QUE L'ANALYSE ÉTABLIT

- **Votre profil de consommation** mois par mois, et à quel moment de l'année se situe réellement votre pointe
- **Votre journée type** aux 15 minutes — charge de base, heures creuses, heures de pointe
- **La part de votre consommation** qui tombe dans la fenêtre où le solaire produit
- **Votre facteur de puissance** et l'heure exacte des pointes qui vous ont été facturées
- **Le potentiel de compensation** de votre facture, et la puissance qui y correspond
- **Ce qui ne se justifie pas chez vous** — et pourquoi

CE QU'IL NOUS FAUT

- Vos **24 derniers mois** de données de consommation (Espace client Hydro-Québec)
- Votre **numéro de contrat** et votre tarif
- L'**adresse** des bâtiments visés
- Une photo de votre **tableau électrique** et de votre **compteur**
- Si vous les avez : les **plans** ou les dimensions de la toiture

Aucune conclusion écrite d'avance.

Si vos données montrent que le solaire ne se justifie pas chez vous, l'analyse le dira et nous vous le dirons. C'est la seule façon de garder à ce travail sa valeur : il ne sert à rien s'il donne toujours la même réponse.

Michael Ferland, président-fondateur · ☎ (450) 284-1010 · ✉ michael@innovationsolairequebec.com
Estrie · Centre-du-Québec · Chaudière-Appalaches · Bas-Saint-Laurent

Confidentialité — Vos données de consommation servent uniquement à l'analyse de votre projet. Elles ne sont ni revendues, ni transmises à des tiers, et sont détruites sur simple demande. L'analyse est un document d'aide à la décision ; elle ne constitue ni une offre contractuelle, ni un avis fiscal, ni une garantie de rendement.

SECTION 10 — VOTRE ÉQUIPE

Des experts d'ici pour vous accompagner

De la conception au raccordement, vous êtes épaulé par une équipe québécoise qui réunit vision d'affaires, ingénierie, expertise électrique photovoltaïque certifiée et présence régionale.



Michael Ferland

PRÉSIDENT-FONDATEUR

✉ michael@
innovationsolairequebec.com
✆ (450) 284-1010



Pierre Forest, ing.

AVISEUR SOLAIRE

Ingénieur

✉ pierreforest@
innovationsolairequebec.com
✆ (819) 200-2335



Daniel Jetté

MAÎTRE ÉLECTRICIEN

Photovoltaïque certifié NABCEP

✉ daniel@
innovationsolairequebec.com
✆ (514) 838-2772



Dominic Lapierre

MAÎTRE ÉLECTRICIEN · CHEF D'ÉQUIPE

📍 **Centre-du-Québec**



Audrey Noël-Rivard

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

📍 **Centre-du-Québec**



Marie Joelle Plante

CHARGÉE DE PROJET

📍 **Innovation Solaire Québec**

NOS POINTS DE SERVICE & ÉQUIPES RÉGIONALES

📍 Énergie Solaire Estrie
Brome Terrace S, Brome (QC) J0E 1K0

📍 Énergie Solaire Centre-du-Québec
40, rue Corine, Victoriaville (QC) G6R 1N3

📍 Énergie Solaire Chaudière-Appalaches
334, route du Président-Kennedy, Beauceville (QC) G5X 1N9

📍 Énergie Solaire Bas-Saint-Laurent
136, av. Fraser, Matane (QC) G4W 3H1

SECTION 11 — LE SECTEUR EN CHIFFRES

Le solaire agricole, en données

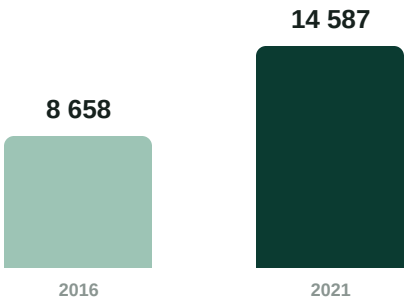
Ces chiffres ne sont pas les nôtres : ce sont les données publiques du recensement agricole canadien. Elles ne disent pas que vous devriez faire comme les autres — elles disent quelque chose de plus utile avant de décider : la technologie est mature, éprouvée sur le type de bâtiments que vous possédez déjà.

14 587
fermes canadiennes produisent déjà de l'électricité solaire (2021)

+68 %
de croissance en 5 ans (8 658 fermes en 2016)

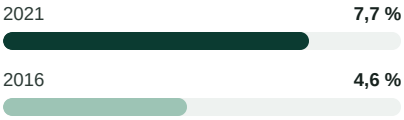
N° 1
source d'énergie renouvelable à la ferme — 7,7 % des fermes

FERMES CANADIENNES PRODUISANT DE L'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE



Une hausse de 5 929 exploitations en cinq ans, soit **+68 %**. Ce que cela change concrètement pour vous : des équipements éprouvés en conditions réelles, des installateurs formés et une chaîne d'approvisionnement stable.

PART DES FERMES ÉQUIPÉES



Le solaire devance aujourd'hui toutes les autres filières renouvelables à la ferme. Échelle : la barre pleine représente 10 % des exploitations canadiennes.

La première source renouvelable à la ferme

Devant toutes les autres filières renouvelables, le solaire est aujourd'hui la technologie la plus répandue dans les exploitations agricoles canadiennes. Une maturité qui se traduit par des équipements éprouvés, des garanties longues et des coûts stabilisés.

Un contexte d'incitatifs à son sommet

Le cumul du crédit d'impôt fédéral, de l'amortissement accéléré et de l'appui d'Hydro-Québec place la période de récupération à un niveau historiquement bas. Ces mesures sont appelées à diminuer après 2029-2033.

La seule référence qui compte, c'est la vôtre. Les données ci-dessus situent le marché ; elles ne disent rien de votre toiture. La section 8 (pages 16 à 18) montre la méthode appliquée à un projet réel que nous avons conçu et signé en 2026 : les relevés d'Hydro-Québec analysés, la conception qui en découle, la production attendue mois par mois et la facture avant et après.

Sources — Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2021* (n° 96-325-X, mai 2023). Incitatifs : Agence du revenu du Canada et Hydro-Québec, information à jour en septembre 2026, présentée à titre indicatif.

SECTION 12 — PROGRAMME AMBASSADEURS

Devenez ambassadeur du solaire agricole

Vous ne faites pas qu'installer des panneaux : vous montrez la voie. Les producteurs qui passent au solaire aujourd'hui deviennent des références pour toute leur industrie. Notre programme **Ambassadeurs** vous intègre à notre réseau, met votre exploitation en valeur et vous récompense pour votre leadership dans la transition énergétique.

Rejoignez notre réseau

Vous intégrez le réseau des producteurs partenaires d'Innovation Solaire Québec — une communauté de fermes qui font avancer l'énergie propre dans leur industrie.

Soyez mis en vedette

Nous mettons votre exploitation en valeur : photos, témoignage et étude de cas sur nos plateformes et auprès des producteurs qui envisagent le solaire.

Une récompense personnelle

Une récompense personnelle, convenue directement avec nous, pour chaque producteur de votre réseau que vous nous référez et qui passe à l'action.

Accès et appui prioritaires

Un accompagnement privilégié, un suivi de performance et un accès prioritaire à notre équipe pour l'entretien et l'optimisation de votre système.

CE QUE NOUS DEMANDONS EN RETOUR

En tant qu'ambassadeur, vous acceptez de **référer des producteurs de votre réseau**, d'**agir comme référence** auprès des prospects sérieux et d'**accueillir à l'occasion une visite** de votre installation. En retour, votre ferme est mise en vedette et vous recevez une récompense personnelle.

Devenez ambassadeur — parlons-en.

Michael Ferland · (450) 284-1010 · michael@innovationsolairequebec.com

Joindre le réseau →

© 2026 Innovation Solaire Québec · Le solaire à la ferme — Guide complet · Document propriétaire · innovationsolairequebec.com

Innovation+ Solaire Québec

À RETENIR

Votre décision mérite vos propres chiffres.

Nous ne vous demandons pas de vous fier à des installations que vous ne verrez jamais. Nous partons de vos relevés d'Hydro-Québec, nous vous remettons l'analyse avant de vous proposer quoi que ce soit, et chaque choix de conception s'explique par une ligne de vos données.

La technologie est mature, les garanties sont longues et les incitatifs fédéraux et québécois n'ont jamais été aussi avantageux — mais ces mesures sont appelées à diminuer. La seule question qui reste est de savoir ce qu'elles donnent sur votre toiture, et c'est une question à laquelle on répond avec des données, pas avec des promesses.

Regardons votre toiture →

☎ (450) 284-1010 · ✉ michael@innovationsolairequebec.com

innovationsolairequebec.com · Estrie · Centre-du-Québec · Chaudière-Appalaches · Bas-Saint-Laurent

